

Remboursement des frais de mission DCMAP

Non à la remise en cause de la prime de mission !

En 2013, nous nous étions mobilisés pour exiger une juste compensation des désagréments entraînés par les missions DCMAP. Une décision unilatérale de la direction supprimait en effet du jour au lendemain le remboursement au forfait pour les missions de moins de 15 jours, ce qui nous conduisait en réalité à partir en mission sans compensation.

Nous avons obtenu une prime de mission de 55 euros par jour de mission (avec remboursement des frais réels) suite à notre forte mobilisation (interpellation de C. Tavares, grève,...). De nombreuses missions se sont déroulées dans ces conditions qui satisfont la grande majorité des salariés et de la hiérarchie.

Cependant, cette note arrive à échéance le 1er juillet 2015 et la direction, qui nous promettait des discussions pour aboutir à une solution après cette note, n'a ouvert aucune négociation.

Au contraire, les RH se réfugient derrière un groupe de réflexion paritaire sur les missions au niveau central (rassemblant uniquement syndicats centraux et direction) et annoncent qu'il n'y aura pas de nouvelle note de fonctionnement et uniquement une prolongation jusqu'aux conclusions de ce groupe de travail.

Suite à ces informations, les salariés de la DCMAP ont décidé de réactiver le collectif DCMAP. Ce collectif s'est réuni jeudi 11 juin matin et a décidé d'interpeller les organisations syndicales centrales participant au groupe de travail pour porter nos revendications (motion page suivante).

Nous restons déterminés à mettre tout en œuvre pour maintenir et élargir cette prime à l'ensemble des missions MAP.

Nous envisagerons toute action suite à la redescende de ce groupe de travail et appelons d'ores et déjà les salariés de la DCMAP à se réunir vendredi 19 juin à 10h dans le hall du L26 sur leurs 20 min de pause pour en discuter.

Nous ne pouvons accepter de perdre de l'argent en partant en mission Pas de mission sans compensation

Vous trouverez ci-dessous la motion envoyée le 15 juin aux organisations syndicales centrales participant au groupe de réflexion paritaire.

Motion collectif Mission DCMAP

Il y a deux ans, la direction nous mettait au pied du mur en supprimant le forfait des frais de mission de moins de 15 jours alors que notre secteur (ex-DCMAP) part très régulièrement en mission « conditions extrêmes ».

Un collectif s'est formé pour s'opposer à cette décision prise sans concertation. Il a fallu plusieurs actions (interpellation des RH, de M. Tavares, grève suivie par plus de 50% de la DCMAP, décalage du départ d'une mission) pour qu'une prime de 55 euros par jour de mission (pour missions de moins de 15 jours) vienne enfin compenser les désagréments liés à ces missions.

Cette note prend fin le 1^{er} juillet 2015 et la direction ne la prorogera que jusqu'aux conclusions du groupe de réflexion paritaire (qui se réunira pour la première fois le 18 juin 2015).

Pourtant, nous avons demandé qu'une nouvelle note soit écrite, incluant les points suivants :

- Maintien de la prime de 55 euros
- Maintien des remboursements liés aux gardes d'enfants
- Elargissement à toutes les personnes partant en mission MAP
- Elargissement pour toutes les missions MAP y compris en France (le panel de destination ayant évolué depuis 2 ans) et y compris pour les missions supérieures à 15 jours
- Pas de limitation de la durée d'application de la note

Par ailleurs, nous demandons une simplification administrative concernant les remboursements aux frais réels (forfait repas, automatisation du déclenchement des différentes primes, sur-salaire, etc.)

La constitution d'un groupe de réflexion paritaire portant sur ces sujets ne doit pas écarter les salariés directement concernés et leurs revendications.

Nous demandons donc que ces revendications soient portées par les différents syndicats participant à ce groupe de réflexion paritaire.

Le collectif Mission DCMAP

**RDV vendredi 19 juin à 10h dans le hall du L26 sur les 20 min
de pause**